



Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-PTT

Trimestriel N° 4 - décembre 1999 - 20 F

Sommaire

DROIT SYNDICAL
Pour le 80^e anniversaire
de la Fédération CGT des PTT
G. Frischmann
pages 2 à 6

LE ROMAN SOCIAL
Les postiers la Poste
et les grèves de 1909
au prisme de la littérature
pages 7 à 10

**Trois militants de la CGT
ont écrit (métronique)
du mouvement social
dans les PTT
de Loire-Atlantique**
page 11

Brèves
Via de l'histoire
page 12



Le billet du président

80 ans... Pour demain

Dans le dernier billet du Siècle que choisir ?

Les 100 ans ou les 80 ans de notre Fédération.

A la vérité, l'un ne va pas sans l'autre, notre histoire est imprégnée de toutes les batailles syndicales de ce siècle.

Nous avons tout connu ou presque pendant ces 80 ans, des espoirs immenses, des épreuves douloureuses.

Le syndicalisme a aidé à concrétiser les uns et à surmonter les autres.

L'outil CGT, dont se sont dotés en 1919 les salariés des PTT pour mener leurs batailles, a démontré son efficacité, décuplée quand l'unité s'est réalisée, et personne ne peut nier que des progrès sociaux ont été réalisés.

Certes le chantier est encore vaste pour le 21^{ème} siècle.

Il reste beaucoup à faire (ou à refaire ?).

La dictature du marché et du profit financier peut conduire à un recul de civilisation.

L'histoire, dans un monde qui se métamorphose tout en se répétant (ne retrouvons nous pas en face de nous les mêmes qu'au début du siècle pour un même combat ?) nous aidera à trouver une bonne direction pour nos batailles futures.

En effet, comment donner un sens à notre avenir, si l'on ne revisite pas certaines pages de notre passé quand le présent se construit.

C'est ce que notre Institut essaye de faire depuis 1 an avec la volonté délibérée, non pas de réécrire notre histoire mais de l'enrichir en élargissant le champ des acteurs, en faisant parler nos archives, en invitant les chercheurs à participer à nos travaux.

C'est ainsi que nous pensons apporter notre modeste contribution à l'activité de notre Fédération pour les années à venir.

Serge LOTIER

**Institut
d'Histoire Sociale
CGT-PTT**

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00

Fax 01 48 59 25 22

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Andrieu Jean-Paul

Bouche Bernard

Chalat Nicole

Cros Yvette

Desseigne Maurice

Frischmann Georges

Gautheron Alain

Klowskowsky Christian

Le Pessot Jean

Ledoux Danièle

Lhomme Pierre

Lottier Serge

Lourdez Jean-Claude

Mangiapane Sylviane

Pichavant Gilles

COMITÉ DE PARRAINAGE

Bartholomé Jean

Boyer René

Bressol Élyane

Crenier René

Dayan Paulette

Der Loughian Serge

Dumas Maryse

Dunet André

Gastaud Maurice

Le Guern Albert

Magniadass Jean

Pillet Marcel

Seguy Georges

Valentin Max

Viannet Louis

Villin Colette

Le relais

1^{re} année de parution - Trimestriel - 20 F

N° de commission paritaire en cours

Directeur de la publication :
Bernard Bouche

Rédaction administration :
263, rue de Paris, case 545
93515 Montreuil Cedex

1^{er} trimestre 1999 - dépôt légal N° 14891
Imprimerie Cooperative Chevillon, 89100 Sens

Droit syndical • Droit syndi

Pour le 80^e anniversaire

La conquête du droit ...une longue,

Le droit syndical et le droit de grève ont été reconnus légalement presque simultanément, en octobre 1946. Cependant, l'histoire de leur conquête ne coïncide pas tout à fait. Le droit de grève, par exemple, n'a jamais été admis pour les fonctionnaires avant 1946. Le droit syndical, très longtemps interdit aux fonctionnaires et personnels des services publics, a été, par contre, "toléré" une vingtaine d'années avant d'être inscrit dans la loi.

Cela traduit, en fait, ce qu'il a fallu d'efforts, de ténacité, de courage pour affronter les gouvernements pendant deux siècles pour leur arracher - le mot n'est pas trop fort - l'octroi de ces deux droits.

Voyons donc les principales étapes de cette conquête marquée par une donnée essentielle. Le personnel des Postes, puis des Postes et Télégraphes, puis des Postes, Télégraphes et Téléphones a recouru à la grève et à l'organisation sous diverses formes bien longtemps avant d'en avoir le droit et contre des législations qui en proclamaient l'interdiction absolue.

1 • La conquête du droit de grève

Le droit de grève ne fut pas revendiqué pendant longtemps. On arrêtait le

travail, purement et simplement, quand la situation devenait intolérable et quels que soient les interdits, les menaces ou la répression prévisibles. On a l'impression que rien n'a pu et ne pourra jamais interdire la grève durablement.

Une longue tradition de luttes.

Il semble bien que ce soient les courriers de Lyon à Rome qui ont donné le coup d'envoi par leur "cabale" d'octobre 1670, sous Louis XIV. Ils ont été suivis par les maîtres de poste du Périgord avec leur "désertion" de 1778, sous Louis XV. Les facteurs de

Paris, ensuite, ont osé préférer une menace de grève, en 1780, sous Louis XVI.

Quand la bourgeoisie a renversé l'ancien Régime, elle a eu le soin d'interdire très vite, avec la loi Le Chapelier (1791), toute "coalition". Elle n'a toutefois pas empêché les facteurs parisiens de signer des pétitions et même de se mettre en grève, en 1793.

Jamais ces facteurs n'ont pu comprendre pourquoi, plus tard, Napoléon III finit par accorder le droit de grève aux ouvriers du secteur privé (1864), puis "tolérer" l'existence de leurs chambres syndicales (1868), et refuser ces droits au sec-



de la fédération CGT des PTT

de grève et du droit syndical, très longue histoire.

teur public. Des arrêts de travail limités ont donc eu lieu en 1874, en 1889 et 1897.

L'ère des grandes grèves.

Mais l'ère des grandes grèves a commencé réellement par celle des facteurs de Paris, en mai 1899, puis, celle de dix jours, du

11 au 20 avril 1906 (380 facteurs révoqués) et les deux grèves générales (englobant, cette fois toutes les catégories) au printemps 1909 (805 révocations), suivies, néanmoins, par une nouvelle grève des facteurs de Paris-RP, en juin 1914 !

Remarque étonnante. Toutes ces grèves ont été victorieuses... puisque,

quelques jours plus tard, était décidée une importante satisfaction des revendications !!!

Cela souligne l'incohérence des gouvernants qui ne relevaient les traitements et les indemnités ou abandonnaient leurs prétentions à aggraver les règles d'avancement qu'après une explosion de mécontente-

ment des personnels ! Même pendant la guerre, en mai 1917, les jeunes télégraphistes du Central télégraphique et des arrondissements ont conduit une grève qui aboutit au succès.

...et dans l'entre-deux-guerres.

Des grèves innombrables éclatent de même, dans ▶



◀ (A gauche) Une arrestation "bourgeoise" d'une gréviste de 1909.

(ci-dessus une autre "dame" télégraphiste offre, par contre, une résistance farouche aux pandores... commenceau ▶

entre-deux guerres, toujours réprimées mais toujours renaissantes. Le plus souvent, elles sont le fait des facteurs, des ouvriers des lignes et des chauffeurs postiers, à Paris et en province.

Les femmes qui avaient participé massivement aux grèves de 1909, sont cette fois, seules en grève, au Central télégraphique, le 25 septembre 1925 pendant deux heures et, à nouveau, le 21 janvier 1930 (37 arrestations). Les jeunes "télés", comme en 1917, sont encore en grève, en mars 1925.

Et toutes les catégories unies sont en grève, par exemple, le 12 février 1934 (160 000 grévistes dans les PTT) contre l'agitation des ligues fascistes et contre les décrets-lois.

Si bien que, lorsque la Fédération des PTT, amputée d'une scission en 1922, se réunifie, en décembre 1935, elle ne craint pas de se prononcer ouvertement pour "toutes les formes d'action y compris la grève générale" ! Or, c'est au temps du ministre des PTT Georges Mandel qui avait réprimé durement toutes les grèves (au besoin en révoquant la totalité du personnel à Dijon Gare, en janvier 1935, et à Nice, en avril 1935)...

...et sous l'Occupation !

De même, l'effroyable répression de la part du gouvernement Pétain, sous l'occupation hitlérienne, de 1940 à 1944 (la grève est alors passible de la peine de mort), n'empêche pas de nombreuses grèves (mineurs, entreprises privées, chemi-

nots, etc.) et le déclenchement de la grève générale insurrectionnelle d'août 1944... Les PTT, après les cheminots, sont alors la deuxième profession nationale en grève. Et cela, malgré un nombre considérable de militants et de militantes emprisonnés, déportés ou exterminés pendant quatre années comme dans toutes les professions.

Ainsi fut acquis le droit de grève.

Le personnel des PTT, ceux de la Fonction publique et des Services publics ont donc bien mérité de bénéficier enfin de ce droit. Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 est net :

"Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix. Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent".

"Tout homme...", c'est-à-dire, fonctionnaire inclus, homme ou femme. Ce droit est enfin admis comme un droit constitutionnel parmi les droits fondamentaux du citoyen et de la citoyenne. Mais, ce n'avait pas été sans mal, on en conviendra !

II • La conquête du droit syndical

Le besoin de s'associer s'est également manifesté de longue date. On connaît quelques confréries de courriers fondées sur des bases religieuses. On connaît aussi une **Caisse de prévoyance des courriers de la Poste**, dès 1772, qui annonce les futures mutuelles.

Mais, c'est Alexis Gensoul, maître de Poste à Connaux (situé plus tard dans le Gard) qui est l'ancêtre incontestable. Il fonde une organisation sans appellation pour éviter la répression. Un avocat fait fonction de "permanent", à Paris, où il reçoit les doléances des maîtres de poste...

La forme première d'organisation reste longtemps la mutuelle. **"L'Union Fraternelle des Facteurs de la Seine (26 mars 1842), "L'Association Amicale des PTT" fondée par les agents des PTT, en 1879, et "L'Assistance Mutuelle des Ambulants", en 1898.** Mais ces mutuelles ne masquent pas des organisations revendicatives (les "résistances"), comme dans le secteur privé notamment sous la Monarchie de juillet.

La loi du 21 mars 1884 qui a accordé le droit syndical ne précise pas qu'elle concerne le secteur privé seulement. Le conseil d'Etat et la cour de cassation va se charger de combler ce vide de la loi : par décret du 29 juin 1885, les fonctionnaires sont exclus de son champ d'application

Des syndicats se créent quand même.

Mais très vite des syndicats se créent, dans les tabacs (1886), dans les établissements militaires et arsenaux (1894), chez les travailleurs municipaux (1895). Les ouvriers des PTT (lignes et ateliers) les imitent : le 27 décembre 1899, est créée le syndicat National des ouvriers des PTT... qui adhère à l'Union des syndicats

CGT et à la CGT fondée en septembre 1895, à Limoges. Or, ces syndicats illégaux ne sont pas inquiétés. Ils en profitent pour créer une **Union Fédérative des Travailleurs de l'Etat** (janvier 1902) admise à adhérer en bloc à la CGT (Congrès des bourses du travail réuni peu après, à Alger).

Un syndicat national des sous-agents des PTT (facteurs, etc.) se crée également, en septembre 1900. Mais le ministre Millerand fait pression et obtient que ce syndicat, se transforme en association générale des sous-agents (ne relevant pas de la loi de 1884 sur les syndicats).

Il autorise de même, une association générale des agents des PTT qui se crée le 5 novembre 1900 (groupant les "agents" personnels du tri, des guichets, des téléphonistes et télégraphistes), toujours pour les détourner de la tentation syndicale.

Tout cela s'est passé avant la loi du 1^{er} juillet 1901 qui autorise les associations, loi dont les fonctionnaires se saisissent pour créer leurs propres associations générales.

En réalité, l'Association générale des agents des PTT, agit vite et fonctionne comme un véritable syndicat et le droit syndical sera toujours revendiqué haut et fort par toutes les catégories auxquelles il sera longtemps refusé.

Un syndicat national des sous-agents (facteurs, etc.) se recrée d'ailleurs, le 11 septembre 1905, lors d'une scission de l'association générale jugée trop timorée. Condamnés plusieurs

fois, sommé de se dissoudre, il subsiste avec un courage qui force l'admiration.

Le comité de défense du droit syndical.

Plus fort : le 24 novembre 1905, est créée le "comité de défense du droit syndical des salariés de l'état, des départements et des services publics".

Y participent : l'Union fédérative des ouvriers de l'État (incluant ceux des PTT), les syndicats d'instituteurs, des travailleurs municipaux... et l'Association générale des agents des PTT !!!

Cet acte d'indiscipline provoque l'affolement au gouvernement et au Parlement, et avec l'arrivée de Clemenceau au pouvoir (25 octobre 1906 - 20 juillet 1909), c'est la guerre déclarée entre l'État et ses fonctionnaires.

Un projet de statut des fonctionnaires est déposé. Il prévoit la révocation en cas de grève, des peines de prison pour les instigateurs, les associations autorisées ne pouvant grouper que des personnels d'une même administration, ce qui interdit les fédérations générales de fonctionnaires et, bien sûr, l'adhésion à la CGT. La riposte ne tarde pas : une "Lettre ouverte au président du Conseil" est éditée en affiche. Son texte est violemment polémique. Il revendique fermement l'application intégrale aux fonctionnaires de la loi de 1884 pour les syndicats.

La répression s'abat : le président du Comité, un instituteur, et tous les militants

des PTT signataires, facteurs, jeunes facteurs et agents sont révoqués. Mais, le statut-carcan mijoté par Clemenceau ne sera jamais adopté !

La Fédération nationale des PTT

Toujours plus fort : entre les deux grèves des PTT, au printemps 1909, malgré 805 révocations, des tracts et des affiches sont signés : "Fédération nationale des PTT", groupant l'AG des agents, le Syndicat national des ouvriers et celui des sous agents (facteurs, etc.). Cette première fédération des PTT est officiellement créée l'année suivante, en 1910. Ce n'est pas le moindre titre de gloire du syndicalisme "postal" comme on disait alors !

L'ensemble des fonctionnaires, enfin !

Bientôt, les "postiers" et les instituteurs longtemps à la pointe de ce combat, ne sont plus seuls. Un Comité d'entente se crée, en 1912, groupant postiers, instituteurs et même la Fédération générale des fonctionnaires jusqu'ici en dehors de ces luttes. Et, "tous ensemble", selon le pléonasme qui ne choque personne, on proclame l'opposition à tout statut-carcan et on revendique l'application de la loi de 1884 aux fonctionnaires !

Certes, la guerre 1914-1918, anéantit ces premières réalisations. Le ministre Millerand déclare, le 13 février 1915. "Il n'y a plus de droits ouvriers, plus de lois sociales ! Il n'y a plus que la guerre !"

Ce n'est vrai que pour un temps. Dès 1916, les organisations se réactivent, les

grèves recommencent contre les conditions de vie devenues insupportables.

Naissance du troisième syndicat national

En mars 1918, le Congrès de l'A.G. des Agents des PTT lance un ultimatum : "Si, le 1^{er} janvier 1919, un projet de loi accordant le droit syndical aux fonctionnaires n'avait pas abouti, cette transformation [de l'AG en syndicat] s'effectuerait automatiquement". Parole tenue : le 31 décembre 1918, les statuts du Syndicat national des agents des PTT sont déposés... et, miracle, la préfecture délivre un récépissé conformément... à l'article 4 de la loi de 1884 !

Les syndicats sont "tolérés"

Voici les deux textes capitaux abondamment diffusés. Le ministre des PTT, Clémentel reçoit une délégation et lui déclare que Clemenceau (revenu au pouvoir) est absent mais "qu'il est disposé à défendre devant le Parlement la liberté pour tous les fonctionnaires de se grouper sous la forme syndicale par application pure et simple de la loi de 1884, c'est-à-dire, sans aucune espèce de restriction".

Et Clémentel confirme par circulaire en date du 29 janvier 1919 : "Messieurs les directeurs sont informés que les délégations du Syndicat national des agents des PTT et les délégations du Syndicat national des sous-agents des PTT devront désormais être reçues dans les mêmes

conditions que les autres associations de groupes professionnels".

Parmi ces derniers, le Syndicat national des ouvriers qui avait toujours été reçu. C'est la reconnaissance de fait.

Ainsi, les "postiers" s'étant octroyés le droit syndical, il ne peut plus leur être refusé !!! Cette histoire est décidément magistrale !

La deuxième Fédération nationale des PTT.

Sur la coulée de ce succès, un congrès réuni les 28-30 août 1919, crée la deuxième Fédération nationale des PTT groupant trois syndicats nationaux des PTT, agents, employés (nouvelle appellation des sous-agents) et ouvriers.

Pour que tout soit clair, l'article 3 des statuts adoptés précise : "la Fédération est adhérente à la confédération générale du travail et à la Fédération internationale des Postes, Télégraphes et Téléphones".

Les instituteurs opèrent de même, en septembre 1919, ainsi que les fonctionnaires, en juin 1920. La préhistoire du syndicalisme des fonctionnaires prend fin. L'histoire commence...

La réaction veille.

La réaction a pu faiblir dans l'immense effervescence des luttes ouvrières des lendemains de la guerre. Mais, elle veille et ne tarde pas à reprendre ses vieilles habitudes répressives. Avec la victoire de la droite aux élections législatives de

novembre 1919, les hurlements reprennent contre les syndicats de fonctionnaires et pour l'adoption d'un statut-carcen.

Au lendemain de la grève du 1^{er} mai 1920, le **ministère des PTT rompt les relations** avec les syndicats des agents et des employés (facteurs, etc.).

Millerand menace de dissoudre... la CGT et de poursuivre en justice les syndicats des Agents des PTT et des fonctionnaires. Il dépose en outre un nouveau projet de statut aussi draconien que les précédents.

La CGT est effectivement déclarée dissoute pour un tribunal qui voit en elle "un instrument de guerre sociale", le 13 janvier 1921 et le 23 juin 1922. Jugement si ridicule qu'il ne sera jamais notifié, donc nul et non avenu !

Tous les syndicats de fonctionnaires sont également condamnés en bloc, le 22 mars 1922. Le jugement en appel ne viendra jamais...

Les syndicats de fonctionnaires et des PTT sont "tolérés" définitivement.

La roue tourne, le "Cartel des gauches" (Parti socialiste Parti radical) bat, aux élections suivantes, le "Bloc national" de Poincaré. Un gouvernement Herriot se constitue qui refuse encore le droit de grève aux fonctionnaires mais "tolère" leurs syndicats.

Voici le texte qui établit ce nouvel état de fait. Il est rédigé et signé du ministre de l'Intérieur Chauteemps. C'est la célèbre circulaire datée

du 27 septembre 1924 : "les directeurs et chefs de service sont informés que les dispositions de la note du 17 juillet 1920 interdisant les relations avec les groupements professionnels à forme syndicale sont rapportées. Désormais, des relations officielles seront entretenues avec tous les groupements professionnels quel que soit le régime sous lequel ces groupements sont constitués".

Ce texte dit de "tolérance" (qui n'a donc pas force de loi) sera maintenu jusqu'à la guerre de 1939-1940. Ce n'est pas, là encore, le moindre titre de gloire pour le syndicalisme des fonctionnaires d'avoir ainsi créé une situation extraordinaire dans laquelle les gouvernements proclament leur refus de reconnaître **légalement** les syndicats de fonctionnaires mais... les tolère, en fait, compte tenu de leur puissance et de l'indestructible volonté des intéressés à conserver **la forme syndicale qu'ils se sont octroyés eux-mêmes !!!**

La dissolution de 1940.

Seules, la défaite de juin 1940 et la constitution d'un gouvernement Pétain profitant de la présence des envahisseurs hitlériens permettent de prendre des mesures de type fasciste. Les syndicats de fonctionnaires sont dissous, le 15 octobre 1940 et les deux confédérations CGT et CFTC sont également dissoutes, le 9 novembre 1940.

Pendant quatre longues années, les militants et militantes sont pourchassés,

arrêtés, déportés, exterminés pour beaucoup d'entre eux.

Rien n'y fait. La volonté de lutte et d'organisation subsiste. Avec la "Charte du Travail" et le Statut des Fonctionnaires (14 septembre 1941), textes d'inspiration corporatiste, il ne subsiste plus que d'innocentes "associations professionnelles" par catégorie. Des résistants des PTT, communistes, socialistes et chrétiens les investissent néanmoins pour tenter de maintenir le contact avec les personnels.

Des rencontres de dirigeants confédéraux clandestins ont lieu en septembre 1942 et janvier 1943. Elles aboutissent aux accords du Perreux (17 avril 1943) qui réunifient la CGT clandestinement. La Fédération CGT des PTT est elle-même réunifiée en juillet 1943.

Lors de la libération, en août 1944, tous les syndicats clandestins reparaissent au grand jour, le plus souvent par transformation des Comités populaires, des milices patriotiques ou groupements de résistants qui avaient mené le combat clandestin.

Et c'est le couronnement de cette longue marche, de cette longue conquête du droit syndical et du droit de grève. Nous avons déjà cité le préambule de la constitution de 1946 qui les consacre.

Un autre texte confirme, mais en précisant bien pour les fonctionnaires : "Article 6. - Le

droit syndical est reconnu aux fonctionnaires". Il s'agit du **Statut général des fonctionnaires** du 19 octobre 1946.

Nous aurons sans doute bien des occasions de montrer les multiples tentatives des gouvernements et des ministères pour remettre en cause ces droits et acquis de haute lutte. Ces acquis ont été préservés dans l'essentiel jusqu'ici. La vigilance ne doit cependant jamais faiblir... ■

G. FRISCHMANN

NB : Ce rappel est nécessairement très résumé. Il convient "pour en savoir plus" de consulter au moins trois ouvrages :

- Georges Frischmann, Histoire de la fédération CGT des PTT, Éditions Sociales, 1967 et 2^e édition 1969.
- René Bidouze : Les Fonctionnaires, sujet ou citoyens ? T.1, des origines à la scission de 1947-1948 ; Éditions Sociales, 1979.
- Jeanne Siweck-Pouydesseau, le Syndicalisme des fonctionnaires, jusqu'à la guerre froide, Presses Universelles de Lille, 1989.

SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES P. T. T.

Les Postiers

ont droit

AU SYNDICAT



INDUSTRIE NATIONALE DES COMMUNICATIONS
11, rue Euler, 83
1973

Le roman social, présentation littéraire, Histoire du mouvement avancé

L'Institut d'Histoire Social Confédéral organise un cycle de rencontres avec des universitaires, des écrivains et des militants pour débattre du Roman Social. C'est donc dans ce cadre-là que nous publions la contribution de Christian Henrizey qui concerne les grèves de 1909 dans les PTT.

Si l'on veut participer aux rencontres prendre contact avec l'IHS Confédéral contacter Tanya Regin au 01 48 18 84 90

Les postiers, La Poste et les grèves de 1909 au prisme de la littérature

"Cependant quand sonne la relève de 11 heures, les postiers, qui n'ont chômé qu'en tout petit nombre pour éviter les sanctions individuelles, descendent dans la cour du central téléphonique, l'églantine rouge à la boutonnière, crient "Conspuez-Simyan" et chantent l'Internationale."¹

Hormis cet écho renvoyé par Jules Romains (1885-1972) dans son œuvre fresque "les Hommes de bonne volonté" à l'occasion de la description de la journée du 1^{er} mai 1909, les grèves postales de la même année² trouvent illustration littéraire dans deux œuvres à vocation romanesque dont les auteurs se situent dans ce qu'il est

convenu d'appeler, avec eux, le mouvement de la littérature prolétarienne : Henry Poulaille et Ludovic Masse.

Ici n'est pas lieu d'aborder les controverses que fait jaillir ce courant littéraire et social de l'entre deux guerres, ni son ancrage réel dans le prolétariat.

Cet article se limitera à la présentation des deux romans et à décrire la façon dont ils s'emparent d'un événement social particulier, la grève des postiers. Car le phénomène gréviste n'est pas si fréquent dans la littérature⁴ pour qu'il ne soit pas sans intérêt de constater la résonance qu'a pu avoir le mouvement pionnier des postiers du début du XX^e Siècle.

"les Damnés de la terre"

Paru en 1935 chez l'éditeur Bernard Grasset, où Henry Poulaille (1896-1980) est lui-même employé⁵, le roman "les Damnés de la terre" s'incorpore dans une vaste saga sociale couvrant la période 1903-1920.

Amorcée avec "le Pain quotidien", paru en 1931, poursuivie par "Pain de soldat", en 1937, cette suite romanesque est aussi l'autobiographie d'Henry Poulaille qui croise ses souvenirs d'enfant du peuple (son père est ouvrier charpentier, sa mère est canneuse de chaise, auxquels il dédicace "le Pain quotidien"), orphelin à l'âge de 14 ans, avec les événe-

ments sociaux de son époque vécus dans un milieu anarcho-sindicaliste militant et parisien.

On peut s'interroger sur le fait que les Editions Grasset, qui ont réédité ces dernières années "le Pain quotidien" n'aient pas cru bon de faire de même avec "les Damnés de la terre", qui demeure quasi introuvable. Quoi ? Le titre, repris de l'Internationale effraie-t-il à ce point ?

Où la dédicace, "à la mémoire des militants qui moururent dans les luttes ouvrières et en hommage à ceux qui vécurent les heures héroïques de la lutte des classes avant la guerre" ?

En fait, c'est tout le livre qui surprend le lecteur, car il l'immerge au sein d'un

Les postiers, La Poste et les grèves de

HENRY POULAILLE
**LES
 DAMNÉS
 DE LA TERRE**
 ROMAN

EDITIONS BERNARD GRASSET

quotidien familial guetté par la misère à la suite d'un accident du travail, mais étroitement imbriqué avec le mouvement social durant les années phares du syndicalisme révolutionnaire entre 1906 et 1910. Henry Poulaille, un peu à la manière de l'écrivain américain Dos Passos dont il se réclame, n'hésite pas à reproduire des extraits de brochures anarchistes, de tracts de la CGT et de coupures de presse, sans que la trame romanesque s'en trouve perturbée.

Alors les postiers ?

**La
 "première
 grande bataille"
 des
 fonctionnaires.**

Les principaux protagonistes du roman sont les membres de la famille Magneux, en particulier Loulou, le double littéraire d'Henry Poulaille.

Et parmi les autres personnages rencontrés, amis des Magneux, les Radigond occupent une place à part. Le père Radigond est facteur, le premier fils,

Rémy, travaille aussi aux PTT et le deuxième fils, un copain de Loulou, est petit télégraphiste (c'est-à-dire porteur des télégrammes à domicile).

C'est par la médiation littéraire des Radigond qu'Henry Poulaille évoque, parmi d'autres luttes ouvrières, les grèves postales de mars et de mai 1909. Cette vingtaine de pages 6 présente l'intérêt de raconter le conflit entre les postiers et le gouvernement Clémenceau de l'intérieur du mouvement en mêlant le lecteur à l'intimité des conversations de la famille.

"Depuis quelques jours chez Radigond, toute la famille est réunie pour la soupe à la même heure. Cela ne s'était vu depuis des années. La cause en était la grève" (page 285). Le père, admirateur de Jaurès, et le fils aîné, sont à la pointe de la lutte « On gagnera, c'est une grève magnifique ! » Mais la mère, Nini, est inquiète, elle : « Vous êtes là, tous les trois sur le sable ; Et si on vous foutait en l'air, tous autant que vous êtes, postiers, facteurs, où qu'vous iriez ? » De plus, elle répercute le couplet contre les nantis : "Des fonctionnaires vous êtes ; ça tombe recta et c'est tout beau, tant que ça dure", et met en colère son facteur de mari : « pour déconner comme ça, on croirait que tu n'es jamais allée à La Poste » et son fils : « No! métier vaut bien les autres "...

Ces extraits de dialogues donnent un aperçu du style de Poulaille qui vise à reproduire le langage tel qu'il est parlé.

Les débats que soulève cette grève ne sont pas moins ardents entre le socialiste Radigond (mais il a démissionné du Parti socialiste l'année précédente, le trouvant trop timoré) et l'anarcho-syndicaliste Magneux qui reproche aux postiers grévistes leurs illusions légalistes : « on est en époque révolutionnaire. Ça, on ne le sent pas assez. C'est souvent la réaction qui profite des situations révolutionnaires par la faute de la somnolence des militants qui répugnent trop à l'action directe. Le Clémenceau, lui, il n'en a pas peur de l'action directe ? »

Finalement, après la rentrée victorieuse du mois de mars, « Nom de Dieu, ça avait la gueule ! disait Radigond », celui-ci, comme son fils, et comme bien d'autres, "plus de huit cents restaient sur le pavé", est révoqué de l'administration à la suite d'une seconde grève, avortée, au mois de mai 1909.

**"Le livret
 de famille"**

Comme Henry Poulaille, l'instituteur écrivain catalan Ludovic Masse (1900-1982) inscrit la trilogie "les Grégoire", écrite entre 1932 et 1944, dans une visée autobiographique. Mais plus que de luttes

1909 au prisme de la littérature (suite)

sociales, il est question dans ces livres d'une histoire familiale romancée, essentiellement située dans la France rurale profonde du premier quart du XX^e siècle.

"Le Livret de famille" publié en 1943, alors que son auteur, sanctionné par le régime de Vichy n'enseigne plus, est le tome 1 de cette fresque provinciale, suivi de "Fumées de village" puis de "la Fleur de la jeunesse".⁷

Il aborde l'enfance de l'auteur, fils d'un instituteur laïc et, symboliquement ? , prend fin sur le récit des grèves postales de 1909. Mais quel lien peut-il donc y avoir entre le petit catalan âgé de 9 ans et les fonctionnaires grévistes ?

Ludovic est le dernier enfant d'une fratrie de cinq. Et son frère aîné, Clément dans le roman, Sylvain dans la vie réelle, né en 1888, est reçu au concours des surnuméraires des PTT à l'été 1908 : "une grande nouvelle passa sur la famille aux grandes vacances de 1908 : Clément venait d'être reçu au concours des Postes et était nommé à Paris. Déjà la fièvre s'emparait de nous" (page 225).

L'occasion est saisie pour décrire le déracinement vécu par le provincial montant à Paris, le long voyage en train par Toulouse, Brive, Vierzon, Les Aubrais, la découverte de la capitale et l'insertion dans un monde professionnel étrange.

Peut-être d'ailleurs, cette partie du roman a-t-elle été écrite à quatre mains ?

Car Sylvain Masse, commis des PTT, est aussi écrivain, auteur en particulier de nouvelles sur son milieu professionnel, qu'Henry Poulaille fait paraître en 1933- 1934 dans une revue littéraire

mensuelle qu'il dirige, "Proletariat"⁸

Un jeune révolté

Un artifice littéraire, sans doute, les lettres de Clément à sa famille, permet à Ludovic Masse de dresser un tableau plein de verve, parcouru d'un

"inlassable humour", semé "de sarcasmes, de violences, de plaidoyers", d'une partie du microcosme des PTT, le tri postal : "La Poste c'était l'usine à papier ; il débordait de partout, des salles de tri, des paliers, des couloirs et jusque des cheminées brûlantes du chauffage ; il arrivait en sacs, en



Ludovic Massé

Les Grégoire

Le livret de famille



Les postiers, La Poste et les grèves de 1909 au prisme de la littérature (suite)

► paquets, en hottes, en corbeilles, à coups de charriots et de bennes, et venait s'accumuler aux carrefours de répartition, devant les tables d'ouverture, au milieu du fourmillement des blouses, du linge douteux, des képis fatigués, des savates molles...

Le travail prenait des airs de ruée, de curée. Au tri debout devant 40 cases, Clément récitait "La Lozère à Clermont ... Les Vosges : à Avricourt" 9 et classait en haut, en bas, à droite, à gauche, dans une gymnastique affolante de la mémoire, des yeux, des bras, des jambes, du torse. A leur tour, cent collègues répétaient des gestes identiques"...

Une longue citation, pour rendre compte de la restitution d'un quotidien du travail où le lecteur pénètre presque charnellement.

Ce vécu ne se limite pas à la description du métier, des collègues fantasques dont le portrait est rendu. Il s'affirme aussi dans la révolte du jeune commis : "On la sentait monter dans chaque lettre comme un orage" (page 306).

"Mon père déguisait sa nervosité sous des sou-

rires, cependant que ma mère prévoyait des malheurs", car "laminé par ses midi à huit, las de peser des boîtes chargées, de coller des timbres et de suivre obligatoirement un cour de tri, Clément refusait de s'adapter".

"C'était en 1909, l'année de la grève des Postiers" et "on chantait dans les halls des centraux", à l'adresse du sous-secrétaire d'État aux PTT, Simyan :

« Caval'toi Simyan
Cavale toi T'as la gueule
mal faite, Sal'bête !
Sal'bête ! »

Si Ludovic Masse, à l'inverse de Henry Poulaille, ne s'attarde pas sur la grève en elle-même, il en souligne l'identique conséquence pour son "héros" : Clément, seul gréviste dans le bureau parisien où il travaillait maintenant au télégraphe est révoqué.

Dans le tome 3 des "Grégoire", Clément réapparaît, réintégré à la recette principale de Paris, toujours aussi révolté : "Il nous adressait tout ce que Paris publiait de journaux séditionnels en manière de protestation contre la guerre, les affaires, sa propre situation".

Roman, témoignage et histoire

Au terme de cette brève étude, une question, essentielle, vaut d'être posée.

Ces pages romanesques traduisent-elles la réalité historique des faits, ou ne sont-elles que des reconstructions, idéalisées, plus de 20 ans après, des événements et des sensations décrits ?

En les inscrivant au dossier des conditions de travail et du mouvement social des postiers du début du XX^e siècle, l'historien doit avoir conscience du dilemme. Mais en l'occurrence, ne peut-il pas suivre Henry Poulaille quand il affirme dans son livre manifeste "Nouvel âge littéraire" théorisant sur la littérature prolétarienne :

"Cette littérature neuve même lorsqu'elle accepte de transposer ne perd pas de vue les bases réelles du sujet..." Ce n'est pas un monde supposé qu'elle se propose de faire vivre, mais un monde connu. Elle est fondamentalement expérimentale, volontiers de témoignage."

CHRISTIAN HENPISEY

- 1 - Jules Romains "Les Hommes de bonne volonté" volume 5, "les Superbes" 1933 repris par Miguel Rodriguez, "le 1er mai". Collection Archives Julliard 1990
- 2 - Christian Henrsey, "Postiers en grèves, 1906-1909", Entraide PTT Sud-Est. 1995
- 3 - Parmi les ouvrages abordant cette question :
Europe : "la Littérature prolétarienne en question" n° 575-576, mars-avril 1977
Paul A. Loffler : "Chronique de la littérature prolétarienne française" Editions Plein Chant 1975
Thierry Maricourt : "Dictionnaire des auteurs prolétariens de langue française" Edition Encreage, Amiens 1994
Miguel Ragon : "Histoire de la littérature prolétarienne" Edition Albin Michel. 1986.
- 4 - Emile Carasssus : "Les grèves imaginaires" Edition du CNRS Toulouse 1982.
- 5 - Thierry Maricourt : "Henry Poulaille". Edition. Manya. 1992
- 6 - Le roman compte 480 pages
- 7 - Les 3 volumes des "Grégoire" ont été réédités en format de poche aux Editions j'ai Lu en 1994 et 1995 Voir "Proletariat" n° 2, août-septembre 1933 : Les PTT par les postiers. Sylvain Masse : "Le Paris-Nantes"
- 9 - Noms des bureaux ambulants qui triaient ensuite le courrier de chaque département en détail : Paris à Clermont, Paris à Avricourt.
- 10 - Henry Poulaille, "Nouvel âge littéraire", librairie Valois Editeur, 1930.

Trois militants de la CGT
Roger Guiraud - André Meyer - Michel Tacet ont écrit une :

Chronique du mouvement social dans les PTT de Loire-Atlantique.

Interview

C'est un ouvrage collectif ?

Oui, c'est le résultat de 30 ans d'amitié, d'années de militantisme partagé et aussi ... d'un pari dont les auteurs ne soupçonnaient pas les difficultés.

Par exemple ?

Le constat que les syndicats ont rarement eu le souci des archives, que les acteurs ont souvent et naturellement disparu et que la presse a toujours été sélective dans ses comptes rendus.

Quel était votre objectif ?

Mettre le passé en lumière pour aider à comprendre le présent bien sûr ! Rappeler les préoccupations, les espoirs, les luttes des Postiers, Télégraphistes, Téléphonistes, Techniciens qui ont précédé les Postiers et les Télécommunicants d'aujourd'hui.

Pourquoi avoir choisi la forme d'une chronique ?

Pour montrer que les grandes dates retenues par la mémoire de la corporation (1953 - 1968 - 1974) sont la résultante d'actions

inlassablement répétées, animées par des militants dévoués, déterminés, parfois obstinés ; des militants qui affrontent les gouvernements successifs et la hiérarchie administrative, qui s'affrontent aussi entre eux à partir "d'a priori" idéologiques, de désaccords tactiques. Bref, que le mouvement social est un ouvrage patiemment et cent fois remis sur le métier...

Les périodes décrites sont-elles différentes de celles que nous vivons aujourd'hui ?

Certes, mais les préoccupations sont comparables. Il s'agit toujours de défendre le service public, de s'attaquer à la précarité du travail et d'obtenir une amélioration des structures par des traitements décents et une diminution de la durée du travail.



En quoi le mouvement social en Loire-Atlantique est-il original ?

Il s'inscrit évidemment et globalement dans le contexte national, mais le département a toujours été traversé par un fort courant anarcho-syndicaliste qui a donc influencé et coloré les luttes.

Surtout et peut-être lié à cela, l'unité a souvent eu valeur de tradition en Loire-Atlantique, y compris dans les périodes difficiles entre les centrales et les fédérations syndicales.

Peut-on en mesurer les résultats ?

Difficile à dire. Mais, il faut bien noter que les Postiers nantais ont été à l'origine de luttes, finalement victorieuses, qui ont marqué la corporation. Par exemple : la carrière unique inspecteur adjoint/inspecteur en 1955 ou encore la suppression de la 2^e distribution du samedi chez les facteurs en 1959. Il nous a semblé important d'en restituer la mémoire.

1900-1974, Chronique du mouvement social dans les PTT de Loire-Atlantique

Ouvrage à commander au :

CHT - Ateliers et chantiers de Nantes
2 bis, boulevard Léon-Bureau - 44200 Nantes

Au prix de 150 F + 28 F de frais de port

Présentation du livre d'Albert Le Guern

le 15 novembre 1999 à Périgueux



Albert Le Guern accompagné d'une délégation du Bureau de l'IHS est allé présenter son livre à l'Imprimerie du Timbre-poste à Périgueux.

Après une visite de l'Imprimerie, plus de 100 personnes ont participé à l'apéritif dont les responsables de la Section syndicale Philippe Chabrol, Alain Sabouret, Serge Bertin, Christian Rebière Secrétaire général du syndicat départemental, Fernand Lafaurie Secrétaire régional de Bordeaux, François Tolsan de Toulouse, des anciens membres du Bureau fédéral Colette Villin, Louis Lespeissailles, Yves Lignac ancien secrétaire départemental du Lot-et-Garonne,

était présent aussi Roger Ruel, du bureau fédéral,... ainsi que M. Darrigand Président du Comité d'histoire pour La Poste, M. Di Maggio Directeur national et M. Léry directeur de l'imprimerie.

Une première vente signature arrêtée à cause de l'horaire du train a permis de vendre déjà plus de 100 exemplaires du livre !

La presse locale et la télévision ont rendu compte de cette initiative.

'De l'Origine de la Philatélie à l'Histoire de l'Imprimerie des Timbres-poste et à l'évocation des luttes sociales de son personnel

Effectifs de l'IHS
Au 8 novembre 1999, l'IHS compte 324 adhérents

La Fédération = 1 • Les syndicats départementaux = 66 • Les sections = 8 • Les régions = 117 • Les individuels = 232
soit au total 324 adhérents

Le calendrier des Postes... indispensable !

André Majewski dans une brochure publiée par l'Union départementale des Ardennes "la Bécasse trompe son mâle" décrit l'exode de 1940 dans son déplacement :

"...Tous n'ont pas pu prendre le train, une famille gagne Paris à pied, une autre se retrouve à Gisors dans l'Eure, souvent parce qu'ils ignorent les grandes axes de crainte des bombardements.

Ils choisissent les petites routes sur **l'almanach des PTT** consulté dans les fermes abandonnées.

Passant près de la zone de combat, ils font connaissance avec l'espionniste, la crainte de la Cinquième Colonne..."

Communiqué par le Syndicat Départemental des Ardennes

Sacré Marx !

Les biens pensants disent qu'en 1989 avec la chute du mur de Berlin, Marx est mort une deuxième fois...

Attention ! Cela veut dire qu'il est capable de ressusciter !

Ce dont personne ne doute d'ailleurs !

N'est-ce pas lui qui a constaté que le capitalisme conduisait à rendre les riches plus riches et les pauvres plus pauvres.

Ce que constate aujourd'hui Marc Blondel (La Tribune 3 novembre 1999) et bien d'autres qui par ailleurs pensent que la lutte des classes est une invention marxiste et qu'elle est définitivement enterrée !

Contradiction quand tu nous tiens !